



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024 À LA SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Assiste également à la séance : Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

2. Formalités de convocation

2024.02.01

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*.

Il est proposé par : Myriam Arbour
Et résolu :

DE RENONCER aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2024.02.02

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024 À LA SALLE DU CONSEIL

4. Bourses de la persévérance – Autorisation de paiements

2024.02.03

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite souligner la persévérance des élèves de l'École Notre-Dame par la remise de « bourses de la persévérance » et qu'un montant est prévu au budget 2024 pour ce projet.

ATTENDU QUE l'entreprise alexinoise Léo Mailhot inc. a également bonifié ce projet en remettant à la Municipalité un montant de 451,00 \$ permettant à la Municipalité d'offrir des bourses supplémentaires.

ATTENDU QUE l'École Notre-Dame, en collaboration avec les professeurs, a remis à la Municipalité une liste de trois élèves par classe qui méritent particulièrement qu'on souligne leur persévérance exceptionnelle.

Il est proposé par : Guylaine Perreault
Et résolu :

D'AUTORISER les paiements suivants en annexe au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question.

6. Levée de la séance

2024.02.04

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 16 h 35.

Michel Ricard,
Maire

Chantal Duval,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard,
Maire